

FICHE SIGNALÉTIQUE

BMCI MONETAIRE PLUS

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété


Ikhtias METTIOU
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

BMCI ASSIT MANAGEMENT
25, Bd. Al Massira Al Khadra
CASABLANCA - MAROC
Tél: 0522926900 - Fax: 0522990393

Mohamed AMRANI
Directeur Général

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 10/03/2022 sous la référence n° VP22034

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Monétaire.**
- Sensibilité min : **0 (inclus)**
- Sensibilité max : **0.5 (inclus)**
- Indice de référence : **Taux Moyen Pondéré du marché monétaire Interbancaire (TMP) tel que publié par Bank Al Maghrib.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion est de valoriser les actifs sur l'horizon de placement minimum conseillé à partir de 1 jour, via des investissements sur le marché monétaire et obligataire court terme, dans le but de réaliser des performances de rendement brutes (hors frais et commissions), supérieures à son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investit en permanence la totalité de ses actifs, hors titres d' "OPCVM monétaires", créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an. Le FCP peut être investi à hauteur de 50% au maximum de ses actifs en titres d'OPCVM monétaires. Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du Fonds contiendra les éléments suivants:

- Obligations,
 - Titres de créances négociables,
 - DAT,
 - Titres de créances émis ou garanties par l'Etat,
 - Titres de créances émis par les FPCT,
 - OPCVM monétaires.
- Durée de placement recommandée : **A partir de 1 jour**
 - Souscripteurs concernés : **Grand public**

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **100,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Dans les locaux de BMCI Asset Management et les agences de la BMCI par voie d'affichage quotidiennement (jours ouvrés), et publiée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.**



- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et rachats sont reçues par toutes les agences BMCI ou au siège de BMCI ASSET MANAGEMENT, chaque jour ouvré ou si, celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 11h30 min, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **capitalisation entière, Le FCP opte pour la capitalisation des résultats. Les intérêts sur titre de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des « intérêts courus ».**

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles**
 - Cas d'exonération :
 - **Non concerné.**
- Frais de gestion :
 - **Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT**
 -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais de Gestion (Société de Gestion)	0,57% ht
Frais du Dépositaire	0,05% ht
Frais du AMMC	0,025% ht
Frais Maroclear	3600 dh ht annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	20000 dh ht annuel
Vie Sociale	20000 dh ht annuel

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **14/01/2010, AG/OP/003/2010**
- Société de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** représentée par Mohamed AMRANI.
- Dépositaire : **BMCI**, sis à 26, Place des Nations Unies Casablanca représentée par Rachid MARRAKCHI.



- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Adresse	Téléphone
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	26, Place des Nations Unies Casablanca	05 22 92 69 00
BMCI	Rachid MARRAKCHI	26, Place des Nations Unies Casablanca	05 22 46 10 00

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.



27